

## **Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 30 août 2021**

**Présents** : Mmes, Nathalie RICARD, Agnès LERIS, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Mrs, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

**Absents excusés** : Michel MAROT (pouvoir à Joseline COURNEDE) et Laurence CASTELNAU.

**Secrétaire de séance** : Claude CONQUET.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Décision par délégation du Maire.**

Le loyer de Mme DARS (logement N°2) augmentera de 0,09% au 01/09/2021. Le montant de ce dernier passera de 364,45 € à 364,78 €.

### **Délibération du bureau de vote.**

Madame le Maire rappelle que chaque année, il est demandé aux collectivités les modifications concernant les lieux d'affichage et de tenu du bureau de vote concernant les élections de l'année suivante. En 2022 les élections présidentielles se dérouleront les 10 avril et 24 avril.

Elle précise que vu : la configuration de la mairie, le manque d'espaces de stationnement aux abords de la mairie, la situation sanitaire, le manque de place pour la tenue de scrutons simultanés, il serait judicieux de déplacer l'organisation des élections dans la salle des fêtes, beaucoup plus vaste et mieux adaptée à l'organisation de ce genre d'événement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité : - de déplacer le lieu d'affichage pour les élections sur le parking de la salle des fêtes, - de déplacer le lieu du bureau de vote dans la salle des fêtes.

### **Délégation à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de la mise en place d'un service instructeur du droit des sols.**

En mars 2021, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot a annoncé la fermeture du service d'instruction d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à des départs en retraite qui ne seront pas remplacés, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

Alors que l'instruction des autorisations d'urbanisme a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat, et que la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme reste communale, il appartient à chaque commune concernée par la fermeture de ce service de se prononcer sur la mise en place d'une solution alternative d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mettre en place un nouveau service ADS suppose une définition précise des besoins et attentes des élus afin de permettre une évolution de la relation à l'Etat, garantir une proximité et une instruction de qualité, une économie d'échelle, une articulation entre instruction et planification, et une sécurisation des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture du service ADS de la DDT, et de lui demander de proposer rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Tous les actes (Certificat d'Urbanisme b, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager) deviendront payants. La collectivité devra créer une ligne budgétaire.

### **Examen demande subventions.**

#### Subventions accordées à ce jour.

\* Association Rallye Valse et Joyeuse : 400 € (2 abstentions) . Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 7 voix pour et 2 abstentions, l'attribution d'une subvention de 400 € à la société de chasse Rallye Valse et joyeuse. Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2021 est consultable en Mairie.

\* Collège Saint Thérèse : Un séjour à Najac a eu lieu du 30/06/2021 au 02/07/2021. Le coût est de 175 Euros par enfant. 4 enfants sur la commune sont concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 8 voix pour et 1 abstention. Une subvention de 25 € par enfant et par nuitée est accordée soit 200 €.

### **Virements de crédits.**

Ces opérations de subventions s'effectueront par les virements de crédits suivants :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	- 400,00		
Subvention association (Rallye Valse et Joyeuse)	6574	400,00		

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	- 200,00		
Subvention Collège Sainte Thérèse	6574	200,00		

### **Devis remise en état de la cour du presbytère.**

TPR Rivière : 1 602 € H.T. (gravier de 0,15).

SARTP : 1 470 € H.T. (gravier de 0,20).

Le devis de SARTP a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Informations diverses.**

- Logements : Les travaux de peinture dans la cage d'escalier des logements de l'ancienne école sont terminés. Il faut prévoir le ponçage et le traitement de l'escalier. La recherche d'un artisan pour effectuer ces travaux est en cours.

- Petit Echo : Il est en cours de réalisation

- Urbanisme : Réunion PLUI le vendredi 10 septembre 2021 à 9h. La présence des élus est souhaité pour ceux qui sont disponibles.

- Rencontre : Le vendredi 17 septembre 2021, la sénatrice Angèle PREVILLE viendra à la rencontre des élus.

- Site internet : Réunion de la commission communication mardi 14 septembre 2021 à 20h30. Prévoir photos diverses.

- Sortie : Concert guitariste « Trio Contrastes » le 24 septembre à 19h à la salle des fêtes organisé par ClassiCahors, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et avec le soutien de la Mairie de Cremps. Entrée soumise au Pass Sanitaire.

- Congrès : Le congrès départemental des maires et élus aura lieu le 3 octobre à 9h à Bretenoux. Réponse avant le 27 septembre pour ceux qui veulent y participer. L'accès au Congrès est soumis au Pass Sanitaire.

- Dossiers à relancer (en attente de devis) : Adressage (plaques, numéros et pose), Eglise (mise aux normes électriques), Logements Presbytère (changements des ouvertures), Entretiens des chemins, Garages.

A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.